

Harmonisation du temps de travail

la stratégie du damage

Le vendredi 27 janvier 2012, les syndicats siégeant au CTM « santé jeunesse et sports » ont été invités à poursuivre les travaux sur « l'harmonisation du temps de travail en DRJSCS ».

Nous continuons la marche qui apparaît de plus en plus « forcée ». Dans une logique autant administrative que politique, la DRH veut aboutir, à trois mois d'une échéance électorale capitale qui aura des répercussions directes sur le périmètre actuel des compétences de la DRH conjointe à cinq ministères.

Mais ce qui est important c'est d'avancer, de damer, de niveler.

Tout ce qui sera fait ne sera plus à faire et les technocraties de gauche comme de droite y retrouveront la logique de leurs petits.

Tous les syndicats ont fait remarquer que traiter des DRJSCS en ignorant l'administration centrale et les établissements avait quelque chose de curieux. L'administration a répondu que la centrale avait son propre comité technique (CTAC) pour statuer et que le CT commun aux établissements du sport serait également saisi pour sa part de la question.

En ce qui concerne les DDI l'arrêté de mai 2011 a déjà balisé la situation.

De fait, le temps de travail dépendra des discussions au sein de chaque CT, en fonction des convictions et rapports de forces en présence.

La DRH a précisé que l'objectif n'était pas de coller aux textes DDI sans toutefois les ignorer.

Temps de travail : dispositions communes hors « article 10 »

L'administration proposait deux cycles hebdomadaires à décliner par agent :

- 1. 36H et 1 jour de RTT et éventuellement 2 jours de fractionnement (soit 25 jours de congés + 1 jour RTT + 2 jours de fractionnement éventuel = 26 à 28 jours de « congés » par an.**
- 2. 38H30 et 20 jours de RTT et 2 jours de fractionnement (soit 25 jours de congés + 20 jours RTT + 2 jours de fractionnement éventuel = 45 à 47 jours de « congés » par an .**

FO et FSU ont fait valoir le recul que cette proposition engendrait pour la filière administrative de l'Education Nationale.

Il y a aujourd'hui non pas deux cycles – comme le voudrait la DRH mais sept cycles allant de 47 jours de congés pour 37H15 à 53 jours de congés pour 38H30. L'administration a expliqué que la filière de la santé n'ayant qu'un seul cycle (38H30) il fallait s'en rapprocher.

Pour répondre à une volonté de se rapprocher des 35 heures elle proposait un second cycle de 36 heures hebdomadaires.

Mais elle ne pouvait faire au-delà.

Le débat engagé sur les cycles, la CFDT a obtenu d'ouvrir un autre cycle de 36 heures, reconnu en DDI, donnant droit à choisir la semaine de 4,5 jours. L'administration l'a accepté.

On a ainsi deux cycles de 36 heures, l'un sur 5 jours, l'autre sur 4,5 jours.

CGT et FSU ont fait remarquer que le cycle de 4,5 jours était déjà possible à

réaliser. La DRH l'a reconnu mais a dit que cette version « l'officialisait ».

La CGT a rejoint la FSU et FO sur la nécessité de coller aux cycles DDI dans l'hypothèse d'une simplification de gestion recherchée et imposée.

Nous avons donc demandé l'ouverture d'un cycle à 37H30.

Sans rejeter formellement la demande, l'administration a dit qu'elle allait y réfléchir. Le SNAPS (UNSA) a alors rappelé que la DRH n'était pas souveraine mais au services de cinq ministères.

Il était donc insupportable d'avoir à constater une volonté constante de nivellement imposée à tous.

L'administration a répliqué qu'il y avait concertation et accord des cabinets ministériels. Le SNAPS a nié.

De surcroît le fait qu'il y ait un secrétariat général des ministères

Harmonisation du temps de travail

la stratégie du damage

sociaux légitimait aussi la volonté d'harmonisation.

UNSA et FSU ont fait remarquer qu'ils s'étaient prononcé contre la mise en place d'un secrétariat général préfigurant à terme un seul ministère regroupant tous les ministères sociaux.

Nous avons le sentiment que la proposition de 37H30 serait très incertaine.

Jours de RTT et congés dispositions communes hors « article 10 »

S'agissant de la proposition de RTT/congés pour un éventuel horaire de 37H30, elle ne serait que de quinze jours ! FO et FSU ont fait remarquer que pour 37H30 la RTT était actuellement de 21 jours pour la filière administrative de l'Education Nationale !

La FSU a ainsi résumé la situation : nous sommes face à une volonté de faire travailler plus longtemps (obliger à du 38H30) avec un régime de congés et RTT qui est celui octroyé actuellement à la filière Education Nationale pour 37H15 ! Quel que soit le cas de figure les personnels de l'Education Nationale perdront six jours de congés.

Si on prend la formule 36 heures qui ne donne droit qu'à un jour de RTT on a un résultat encore plus spectaculaire puisque les personnels

de l'éducation nationale perdraient tous leurs jours de RTT.

En effet le seul jour octroyé sera repris au titre de la « journée de solidarité ».

Les droits à congés seraient limités aux congés de vingt cinq jours + éventuellement deux jours de fractionnement.

C'est de l'arnaque sociale construite sur le dogme du travailler plus contre le gel des salaires puisqu'il n'y aura rien en compensation indemnitaire.

La FSU a onc fait savoir que son mandat n'était pas de défendre seulement les personnels de l'Education Nationale mais de revendiquer pour tous un alignement par le haut.

Mandat FSU pour tous personnels hors article 10 (santé/Acsé/Jeunesse et Sports) :

36 H hebdomadaires = 25 jours de congés + 14 jours de RTT + 2 jours fractionnement = **41 jours**

37 H 30 hebdomadaires = 25 jours de congés + 21 jours de RTT + 2 jours fractionnement = **48 jours**

38 H 30 hebdomadaires = 25 jours de congés + 26 jours de RTT + 2 jours fractionnement = **53 jours**

La journée de solidarité serait bien entendu défalquée.

Un débat divisant les syndicats

Ni la CGT, ni la CFDT n'ont argumenté pour aligner les congés de la filière des ministères sociaux sur l'Education Nationale.

Ils ont au contraire demandé à ce que le régime actuel dominant (38H30) conserve sa spécificité 25 jours de congés annuels + 15 jours ARTT distincts et identifiés + 2 jours fractionnement + 5 jours de « semaine d'hiver ».

La semaine d'hiver est un droit spécifique antérieur aux 35 heures et la mise en place de la RTT aussi tous les syndicats du versant Santé veulent-ils la voir respectée dans la forme.

La FSU a continué à argumenter en disant que la position de l'alignement pour tous par le haut revenait à accorder plus de jours de congés, banalisés donc plus souples à prendre que la RTT (qui a des règles d'utilisation et de validation plus strictes en cas de rachat ou lise sur le CET).

Rien n'y a fait. L'administration a précisé qu'elle allait réfléchir au fait de maintenir sa position sur la transformation des 5 jours de semaine d'hiver en CET. La FSU a dit qu'elle demandait 10 jours en CET pour compenser les 5 jours de la semaine d'hiver.

Les échanges se sont alors durcis.

Le SNAPS et la FSU ont réclamé le maintien des régimes actuels pour

Harmonisation du temps de travail

la stratégie du damage

les personnels administratifs de l'Education Nationale et pour l'ensemble du champ Jeunesse et Sports.

La volonté d'alignement sur le ministère de la Santé ne pouvait constituer une harmonisation satisfaisante.

Contrairement aux discours trompeurs de la DRH on n'était pas dans du « gagnant/gagnant » mais du « perdant/perdant » avec l'incapacité pour les syndicats à sortir de leurs visions marquées par leurs cultures professionnelles pour de pas dire corporatismes.

Après cette phase d'échange tendu, l'administration a convenu de reconnaître une phase transitoire (formule vague et non définie dans le temps) pendant laquelle la filière de l'éducation dérogerait en matière de RTT en conservant ses régimes actuels alignés sur les rectorats.

La FSU a alors demandé si les personnels des DRJSCS allaient être tous obligés de choisir entre 36H et 38H30. La réponse a été positive.

La FSU a alors fait valoir que la situation proposée allait être intenable pour les services si on maintenait une obligation de 38H30 hebdomadaires.

On risquait d'avoir des services où les collègues allaient passer de 37H15 avec 47 jours de congés à 38H30 obligatoires avec 53 jours de congés.

La DRH a alors mesuré le problème.

Elle s'est dit disponible à ne peut-être rien bouger au vu de la situation actuelle. La FSU a insisté pour qu'on ne bouge rien car obliger les personnels de l'Education à travailler un quart d'heure de plus par jour contre une semaine de congés supplémentaires ou leur demander de travailler un quart d'heure de moins par jour contre la perte de quatre semaines de congés allait causer des ravages et des crispations. Le silence embarrassé a été la réponse. On peut pressentir que rien ne bougera.

Article 10 : débat tronqué mais carré

La volonté de l'administration était d'aligner les DRJSCS sur les DDI en reconnaissant le caractère « statutaire » assorti de l'exercice effectif de missions techniques et pédagogiques pour les « PTP » de l'ex JS.

S'agissant de l'encadrement de direction il se voyait automatiquement attribué l'article 10 mais pour l'encadrement intermédiaire (chefferies de pôles) il faudrait en vérifier la volonté des agents concernés.

La même position vaut pour l'inspection qui devra demander à « bénéficier » de l'article 10, chaque CT local statuant sur la question avant la décision du directeur.

UNSA et FSU ont défendu l'article 10 strictement statutaire plaçant pour

la reprise des termes de l'arrêté de 2001 et le rejet de ceux applicables en DDI qui, à partir d'une formulation ambiguë, permettent au DD local d'ergoter pour accorder ou non l'article 10 aux profs de sport, CTPS et CEPJ.

L'inspection IASS UNSA, la CGT, FO et la CFDT ont plaidé pour reconnaître l'article 10 aux personnels JS et à la direction mais pas à l'inspection.

Ils demandent une application restreinte de l'article 10 perçu comme une liberté d'exploiter donnée aux directions.

En se rendant compte de l'opposition généralisée de syndicats (pour des raisons opposées) à ses propositions, l'administration a dit qu'elle ferait des propositions tenant compte des rejets exposés, tant en direction des PTP que de l'encadrement.

Objectivement un bloc de « culture » JS s'est manifesté avec détermination (SNAPS, FSU) et un bloc de « culture » santé (très majoritaire) s'est également manifesté avec la certitude d'incarner la pente lourde en devenir.

FO a joué une partition en demi-teinte.

Les prolongations devraient se jouer prochainement. Le SNAPS et la FSU ont fait valoir qu'on ferait mieux d'attendre septembre 2012.

Didier Hude